



université PARIS-SACLAY

LA POLLUTION PLASTIQUE, UN FACTEUR MAJEUR DE LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Suite à la COP 30 tenue en novembre 2025, 3 questions à Mateo Cordier, enseignant-chercheur en économie de l'écologie au CEARC sur l'aspect non négligeable de la pollution.

*CEARC (Cultures, Environnements, Arctique, Représentations, Climat)

1/ En quoi la production de plastique aggrave la crise écologique et climatique actuelle ?

« La pollution plastique constitue aujourd'hui un facteur majeur d'aggravation de la crise écologique. À l'échelle mondiale, entre 24 et 95 millions de tonnes de plastiques sont rejetées chaque année dans les écosystèmes terrestres et aquatiques (estimations pour l'année 2025) . Ces flux augmentent d'année en année, la pollution plastique étant en constante progression. L'accumulation massive de déchets plastiques affecte directement les organismes vivants et met en péril la biodiversité, déjà fortement fragilisée dans un contexte de sixième extinction de masse des espèces. Ces atteintes aux écosystèmes ne sont pas sans conséquences pour les sociétés humaines. Les interdépendances entre les systèmes naturels et la santé humaine sont multiples, la chaîne alimentaire constituant l'un des mécanismes les plus évidents : la consommation de poissons et d'autres organismes aquatiques s'accompagne désormais de l'ingestion de particules de micro- et nanoplastiques. Ces particules se retrouvent aujourd'hui dans

de nombreux compartiments du corps humain (sang, poumons, intestins, foie, reins, cerveau, placenta, lait maternel, entre autres). Leur présence est associée à un ensemble croissant de pathologies désormais bien documentées, telles que le diabète, l'endométriose, l'obésité, l'infertilité masculine, un faible poids de naissance, des pneumonies, des cancers (notamment du rein et du sein), des troubles hormonaux (hypothyroïdie, syndrome des ovaires polykystiques, baisse du taux de testostérone), ainsi que des atteintes cognitives, incluant une perte de QI et des déficiences intellectuelles. Les impacts sanitaires liés aux plastiques concernaient déjà environ 5,1 millions de personnes aux États-Unis (estimation pour 2018) et 1,7 million dans l'Union européenne (estimation pour 2010). Ces chiffres sont très probablement sous-estimés, en raison du manque de données disponibles et de la faible transparence de l'industrie concernant les additifs chimiques utilisés dans la fabrication des plastiques, comme le souligne un rapport scientifique récent de l'INRAE et du CNRS (Duquesne et al., 2025), disponible ici : <https://dx.doi.org/10.17180/57kw-9f45> . Enfin, la production et la consommation de plastiques contribuent de manière significative au changement climatique. En 2019, l'industrie plastique représentait environ 5,3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. En l'absence de changements structurels, ces émissions pourraient doubler, voire tripler, d'ici 2050. Pour rester compatible avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à +1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle, la trajectoire actuelle est incompatible : au lieu d'une croissance annuelle de 4 %, la demande mondiale de plastiques devrait diminuer d'environ 3 % par an. Une telle évolution conduirait à une division par deux de la consommation annuelle mondiale d'ici 2050 et à une réduction d'environ 75 % de la consommation par habitant (Zero Waste Europe & Eunomia Research & Consulting, 2022) ».

2/ Mercredi 19 novembre 2025, l'Assemblée nationale a voté la suppression de l'article proposant la taxe plastique, visant à réduire les emballages inutiles et à encourager le recyclage. Y a-t-il moyen de réduire la pollution à sa source ?

« La suppression de l'article instaurant une taxe sur les plastiques constitue un signal politique particulièrement préoccupant et un recul en matière de protection de l'environnement. Elle met en lumière l'influence considérable des lobbys industriels, largement dotés en ressources pour peser sur l'élaboration des politiques publiques, face aux acteurs de l'intérêt général (associations environnementales et communauté scientifique) dont les alertes reposent pourtant sur des constats scientifiques solides. Il existe toutefois d'autres leviers que l'outil fiscal pour réduire la pollution plastique à la source. Parmi eux, le déploiement à grande échelle du réemploi apparaît comme une solution efficace, à l'image des systèmes de consigne des bouteilles en verre, susceptibles de se substituer aux bouteilles en plastique à usage unique. Une phase de

test est actuellement menée dans quatre régions du nord-ouest de la France (Bretagne, Hauts-de-France, Normandie et Pays de la Loire), avec l'objectif affiché d'une généralisation à l'ensemble du territoire national. Il est essentiel de rester vigilant afin que cette ambition se traduise effectivement dans les faits. D'autres orientations complémentaires pourraient également être envisagées, notamment la suppression des subventions publiques destinées à soutenir l'industrie pétrochimique, étant donné que le pétrole constitue la matière première de 99 % des plastiques. En parallèle, il serait nécessaire de fixer des objectifs clairs de réorientation des investissements publics et privés vers une trajectoire de sortie des plastiques jugés non essentiels. Cela implique de soutenir prioritairement les entreprises développant des solutions de réemploi et de réutilisation (cette dernière implique la réparation d'objets défectueux), au-delà du seul secteur des bouteilles, ainsi que celles proposant des matériaux de substitution aux plastiques, tels que le bois, le papier ou le carton. Des dispositifs de soutien public (réductions fiscales ou subventions ciblées) pourraient renforcer le développement de ces filières et améliorer la compétitivité de leurs produits. Enfin, une étape supplémentaire pourrait consister à engager un débat législatif sur l'interdiction progressive des plastiques jugés non essentiels ».

3/ Perçoit-on suite à cette COP30 les prémices de la transition énergétique vers une économie décarbonée ?

« Je constate que la COP30, qui s'est déroulée au Brésil du 10 au 21 novembre 2025, a mis en lumière la forte présence des acteurs de l'industrie des énergies fossiles dans les négociations climatiques internationales. Plus de 1600 lobbyistes de ce secteur étaient présents, un nombre qui dépasse celui de presque toutes les délégations nationales, à l'exception du pays hôte. Si l'industrie fossile était considérée comme un pays, sa délégation serait la deuxième plus importante de la COP30, juste derrière celle du pays hôte, le Brésil. La proportion des lobbyistes de l'industrie des énergies fossiles par rapport à l'ensemble des participants a encore augmenté par rapport à l'année précédente, avec une croissance d'environ 12 % par rapport à la COP29. En d'autres termes, environ un participant sur vingt-cinq représentait les intérêts des hydrocarbures, un niveau sans précédent pour ce type de conférence. À titre de comparaison, les dix pays les plus exposés aux effets du changement climatique réunissaient environ 1 060 délégués, soit moins que le nombre de lobbyistes des énergies fossiles présents. Certains de ces derniers ont obtenu des accréditations leur permettant d'accéder aux espaces officiels de négociation, tandis que la majorité des acteurs de la société civile (ONG, scientifiques, représentants des peuples autochtones, etc.) étaient relégués dans des zones périphériques, à distance des discussions. Cette situation illustre un déséquilibre persistant : l'accès aux lieux de décision reste fortement conditionné par la

capacité financière et l'influence économique des participants. L'industrie fossile continue ainsi de peser sur les gouvernements et sur les orientations des négociations, malgré la pression croissante des ONG environnementales et des communautés affectées par le changement climatique. Une transition crédible vers une économie bas-carbone semble difficile à envisager tant que ces acteurs occupent une place centrale dans le processus décisionnel ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Source

1. revue de littérature publiée dans *Cambridge Prisms: Plastics* par Cordier et al. (2024) disponible ici : <https://doi.org/10.1017/plc.2024.3>.
2. Sophie Duquesne, Muriel Mercier-Bonin, Baptiste Monsaingeon, Lise Paresys, Fleurine Akoueson et al. (2025). Plastics used in agriculture and for food: uses, properties and impacts. Extended report of the collective scientific assessment. INRAE; CNRS. 2025, 1533p. Téléchargeable ici : <https://dx.doi.org/10.17180/57kw-9f45>
3. Zero Waste Europe and Eunomia Research & Consulting, 2022. *Is Net Zero Enough for the Material Production Sector? Analysing the decarbonisation pathways for key material sectors and their ability to meet global carbon budgets*. Zero Waste Europe / Eunomia Research & Consulting. Téléchargeable ici : <https://zerowasteurope.eu/wp-content/uploads/2022/11/Is-Net-Zero-Enough-for-the-Materials-Sector-Report-1.pdf>
> CEARC (Cultures, Environnements, Arctique, Représentations, Climat)